

Résidences privées pour aînés : mieux les connaître pour trouver les bonnes solutions

Louis Demers, professeur à l'ENAP

Paru dans *A+, le carrefour des acteurs publics*, vol. 7, no 2, juin 2020

[enap.ca](https://www.enap.ca)

La pandémie qui sévit présentement au Québec a cruellement frappé les personnes âgées et, en particulier, celles qui vivent dans un immeuble collectif d'habitation. Journalistes et citoyens ont dû rapidement se familiariser avec un univers méconnu où se côtoient une variété d'organisations dont les acronymes font maintenant les manchettes : CHSLD (centre d'hébergement et de soins de longue durée) public, privé conventionné et privé non conventionné, RI (ressource intermédiaire) et RPA (résidence privée pour aînés).

Une certaine confusion continue de régner sur la nature de ces organisations, sur la clientèle qu'elles visent et sur les services qu'elles offrent. Les premiers résultats d'une recherche inédite sur les RPA et les RI de moins de 50 logements qu'ont menée les professeurs Louis Demers, de l'ENAP, et Gina Bravo, de l'Université de Sherbrooke, fournissent les clés pour dissiper une partie de cette confusion en brossant un tableau de la situation du secteur des RPA au Québec et de son évolution des dernières années.

Le premier fascicule intitulé « [Les petites RPA sont-elles en voie de disparition?](#) » brosse un tableau d'ensemble de l'évolution des RPA au Québec, en mettant l'accent sur les plus petites d'entre elles, soit celles qui comptent moins de 50 logements. Les médias ont peu fait écho à leur situation puisqu'elles sont minoritaires dans la région métropolitaine de Montréal où la COVID-19 a sévi avec la plus grande virulence. Comme le fascicule l'indique, il importe toutefois de porter attention à ces petites résidences. Leur nombre décline en effet depuis plusieurs années et leur disparition signifierait, pour les aînés, de perdre la possibilité d'opter pour un milieu de vie familial, différent de celui des grandes résidences qui ont proliféré en parallèle.

Le deuxième fascicule, intitulé « [Marginales ou indispensables? L'évolution des RPA à but non lucratif au Québec](#) » s'intéresse de son côté à une sous-catégorie de résidence : celles qui sont à but non lucratif. Même si elles ne constituent qu'une faible proportion des RPA, l'importance de ces résidences est indéniable puisqu'elles sont parfois l'unique option disponible pour les aînés à faible revenu qui souhaitent poursuivre leurs jours dans leur quartier ou leur village.

Pistes d'action

Ces premiers résultats suggèrent des pistes d'action pour l'avenir.

Le gouvernement québécois a déjà affiché ses couleurs quant à la stratégie qu'il entend adopter pour que la tragédie actuelle ne se reproduise plus : rénovation des CHSLD, création accélérée de maisons des aînés et rehaussement de la rémunération des préposés aux bénéficiaires.

Dans les réflexions sur l'après-pandémie, le gouvernement du Québec aurait tout avantage à se pencher sur l'aide financière qu'il pourrait octroyer aux petites RPA ou à leurs résidents. La hausse annoncée de la rémunération des préposés aux bénéficiaires, qui est une excellente chose en soi, se répercutera en effet inévitablement sur les coûts de fonctionnement des petites RPA. Plusieurs d'entre elles logent des personnes moins nanties qui ne pourront absorber une hausse importante de leur loyer. Bonifier le programme de crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés à faible revenu est une option qui mériterait d'être considérée.

Il est par ailleurs intéressant de noter que, jusqu'à maintenant, les résidences sans but lucratif de la région métropolitaine de Montréal ont su éviter la propagation de la Covid-19 dans leurs murs. Cela montre l'efficacité d'une forme d'organisation qui peut faire appel, en situation de crise, à l'entraide et à la solidarité de ses locataires.

Le nombre de ces résidences a lui aussi diminué depuis une quinzaine d'années. Pour contrer cette tendance, il serait hautement souhaitable que les gouvernements québécois et canadien en arrivent rapidement à une entente qui permette au Québec d'obtenir sa quote-part des fonds consacrés par le gouvernement canadien à sa Stratégie nationale sur le logement. Le Québec disposerait alors de moyens accrus pour soutenir l'action de la Société d'habitation du Québec en matière de logement social.

NOTE AU LECTEUR

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position de l'École nationale d'administration publique.

L'ENAP autorise la reproduction, l'utilisation et la diffusion partielle ou intégrale de ce texte à condition que sa source soit citée, à savoir, le nom de l'auteur, l'École nationale d'administration publique, écrit au long, le titre du document ainsi que l'année de sa parution. Cette autorisation est accordée à des fins non commerciales, gratuitement, sans limite de temps et sans limite territoriale.

© École nationale d'administration publique (ENAP), 2020



**AVEC
& POUR**
les acteurs publics